



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2018-379

Objet : Les Concerts du Vendredi – Juillet et Août 2018

Règlementation de la circulation et du stationnement des véhicules

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par le service « Affaires Culturelles » de la Ville de Redon afin d'organiser, dans le cadre des animations d'été, « les Concerts du vendredi », dans différents lieux, les 20 et 27 juillet et 3, 10, 17 et 24 août 2018,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des « Concerts du vendredi », il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules, dans diverses rues, les 20 et 27 juillet et les 3, 10, 17 et 24 août 2018, de 8 h à minuit.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des « Concerts du vendredi », le stationnement et la circulation des véhicules seront règlementés, de la façon suivante :

☞ les vendredis 20 et 27 juillet et 3, 10, 17 et 24 août 2018 :

- ❖ le stationnement des véhicules sera interdit, de 8 h à minuit, sous le pont SNCF ;
- ❖ la circulation des véhicules sera interdite, de 20 h à minuit, place de la République (dans sa partie comprise entre la Maison du Tourisme et la place Saint-Sauveur ;

ARTICLE 2 : Les services techniques fourniront les barrières sur le lieu. Les manifestations se dérouleront sous la responsabilité des organisateurs qui seront chargés de les mettre en place afin d'informer les usagers et veiller au maintien de la sécurité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 20 juillet 2018

Pour le Maire,

Louis Le Coz

Le premier Maire-Adjoint

